



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

**Excusés** : Emilie LANGLOIS (procuration à Céline VUILLEMIN)

**Absents** : Benjamin RENNERT, Isabelle LELAY

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc BOUTIN

Approbation du Conseil Municipal du 12 NOVEMBRE 2024 : unanimité

### **Délégations de Monsieur le Maire :**

- Entreprise Stéphane POIROT – Acompte 2 et solde – Hêtre Zen : 24 935.75 €
- Menuiserie Claude DIDIER – Acompte 1 et solde – Hêtre Zen : 21 873.77 €
- Entreprise Stéphane POIROT – Acompte 1 et solde – Hêtre Zen : 57 137.06 €
- Acte deux : Solde honoraires – Hêtre Zen : 7207.20 €

### **Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité au sein du service entretien à compter du 11/01/2025.

Voté à l'unanimité.

### **Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources voté à la Communauté d'Agglomération d'Epinal le 15 Novembre 2024.

Il s'agit d'évaluer les transferts de charges engendrés par le transfert des haltes fluviales de Charmois d'Orgueilleux et Thaon les Vosges et la régularisation concernant les éoliennes de Rehaincourt.

Voté à l'unanimité.

### **Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée B 977, située parcelle forestière n°40 à la société VALOCÎME SAS :**

La société VALOCÎME spécialisée dans la valorisation du patrimoine foncier ou immobilier, est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 71 m2 à l'expiration de la convention conclue avec l'occupant actuel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe de changement de locataire à compter du 01/04/2033 et d'accepter le montant de l'indemnité de réservation de 1600 €. Le loyer annuel serait alors de 11 000 € avec une indexation fixe annuelle de + 0.5 %.

Voté à l'unanimité.

#### **Mise à jour de la longueur de la voirie communale :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle longueur de voirie communale calculée par la société GEOPTIS :

- Voies à caractère de rue : 26 924 mètres linéaires
- Voies à caractère de chemin : 83 mètres linéaires
- Places et aires de stationnement : 301 mètres linéaires
- Chemins ruraux : 57 197 mètres linéaires.

Voté à l'unanimité.

#### **Remboursement du transport scolaire pour les collégiens et les lycéens :**

Monsieur le Maire propose la prise en charge du coût de transport scolaire pour les collégiens et lycéens à hauteur de 47 € pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Voté à l'unanimité.

#### **Montant des indemnités de fonction au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués à compter du 01/01/2025 :**

Monsieur le Maire propose la modification du montant des indemnités du Conseil Municipal à compter du 01/01/2025 comme suit :

Maire : 43.19 %

1<sup>er</sup> Adjoint : 16.70 %

2<sup>ème</sup> Adjoint : 10.28 %

3<sup>ème</sup> Adjoint : 12.21 %

4<sup>ème</sup> Adjoint : 10.93 %

1<sup>er</sup> Conseiller municipal délégué : 3.08 %

2<sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué : 6.13 %

3<sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué : 10.28 %

4<sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué : 10.28 %

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024, le montant annuel respecte l'enveloppe annuelle maximum.

Voté à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

- Le montant définitif de l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal est de 155 971 €. Ont été facturées les sommes de 4470 € pour l'instruction des dossiers d'urbanisme et 3115 € pour l'assistance à maître d'ouvrage.
- Une ligne de trésorerie a été débloquée pour un montant de 132 000 € afin de régler les factures du projet Hêtre Zen dans l'attente des subventions FEADER / REGION.
- Bruno MOUGIN informe le Conseil Municipal des propositions de travaux de l'ONF. Une décision finale sera prise ultérieurement. L'association de réinsertion Jeunesse et Culture interviendra début janvier sur le ruisseau des Trayes.
- Céline VUILLEMIN expose la proposition de la tournée des Grandes Gueules sur la commune et reviendra vers le secrétariat pour connaître les dates de disponibilité des salles communales. Elle insiste sur le fait qu'elle ne souhaite pas organiser cette manifestation seule et reproche aux membres du Conseil Municipal de n'être jamais présents et de ne pas avoir d'intérêt pour les manifestations culturelles organisées sur la commune. Elle reproche également à Marie-Claire, bibliothécaire, d'organiser ses invitations le samedi matin alors qu'elle n'est pas disponible et qu'elle ne peut donc pas être présente.  
Le bulletin municipal est en cours de réalisation, certains articles sont encore en attente ; il sera distribué à la fin du mois de Février avec le Quoi d'Neuf à Raon. La commission se réunira le 15 Janvier prochain.
- Pierre-Yves JACQUOT salut la bonne organisation du marché de Noël par les Amis de l'Ecole.
- Gérard TALIETTI informe de la vacance de deux logements communaux dont un qui peut recevoir des personnes à mobilité réduite.
- Cathy BRAND rappelle que les colis des aînés seront à distribuer ce week-end des 13 – 14 et 15 Décembre.
- Jean-Luc BOUTIN travaille actuellement sur le projet d'installation d'une chaudière à plaquettes dans le groupe scolaire ; la comparaison de matériel est en cours. Le bilan énergétique de l'année 2024 sera présenté lors du Conseil Municipal du mois de Janvier 2025.

Levée de séance à 22h20